



DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

ROME : F1103

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible à partir d'un diplôme de niveau II dans le secteur du bâtiment ou avec une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans ce même secteur. Dans ce dernier cas, des formations en lien avec la réglementation du métier sont requises (performance énergétique, électricité, gaz, plomb, termites, amiante,...)

Il existe par ailleurs un diplôme de niveau III spécifique à ce métier.

2. ACTIVITE

Répondre par OUI / NON

Activités principales	Je suis capable de le faire
Recenser et analyser les documents techniques du bâtiment	
Examiner le site et localiser les produits, matériaux, constructions à contrôler	
Effectuer les prélèvements d'échantillons, les mesures d'eau, d'air, de poussières, ... et analyser les résultats	
Repérer et analyser les risques sanitaires et environnementaux	
Diagnostiquer l'état de produits, de matériaux ou de constructions	
Etablir le dossier de contrôle technique en indiquant l'état des supports, des structures, les métrés	
Préconiser les actions correctives à effectuer	
Délivrer le certificat ou l'attestation de contrôle	

3. CONTRAINTES

Répondre par OUI / NON

Contraintes	Je suis capable de le faire
Travail en hauteur	
Poussières	
Contraintes posturales (debout, assis, penché, accroupi)	
Déplacements	
Horaires variables	
Travail seul	
Relations de dépendance avec d'autres professionnels du bâtiment, de la construction et de l'immobilier	